

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.
Rue de Lorraine, 13.
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

<p>INSERCTIONS :</p> <p>Annances 25 Cent. la ligne</p> <p>Réclames 50.</p>	<p>On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10</p> <p>ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.</p> <p>À Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna</p> <p>à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3</p>	<p>ABONNEMENTS :</p> <p>Un An 12 Francs</p> <p>Six Mois 6 id.</p> <p>Trois Mois 3 id.</p>
---	--	--

On traite de gré à gré pour les autres insertions

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 22 Novembre 1881

NOUVELLES LOCALS

Par une Lettre Pastorale, suivie d'un Mandement, en date du 13 de ce mois, M^{gr} l'Evêque promulgue un Bref de Sa Sainteté Léon XIII, fixant les fêtes d'obligation et de précepte dans la Principauté (1).

Sa Grandeur, après avoir fait un touchant tableau des coutumes religieuses de nos pères, de leur empressement à célébrer et à respecter les jours du Seigneur, rappelle les fidèles à ces pratiques pieuses : *Si vous gardez mes fêtes, je vous élèverai au-dessus des hauteurs de la terre, et je vous donnerai un nom immortel qui ne périra pas*, a dit le prophète (2).

Notre premier Pasteur termine en expliquant chacune des fêtes indiquées, et consacre notamment ces belles pensées à l'Immaculée Conception et à sainte Dévote :

Jusqu'ici l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge n'était pas comprise dans nos fêtes obligatoires; mais n'est-il pas de toute justice que la fête de la patronne titulaire de Notre splendide Cathédrale devienne une de nos plus grandes solennités; elle vous rappellera le jour trois fois heureux dans la vie si éprouvée du grand Pontife Pie IX, de sainte mémoire, alors qu'entouré de l'Episcopat catholique il proclama dogme de foi la croyance ininterrompue de dix-huit siècles, dogme qui a été défini en son temps, comme pour protester contre la corruption du siècle, et affirmer que Dieu n'a rien de plus beau, rien de plus précieux, rien de plus noble que la pureté sans tâche, puisqu'il en a fait le diadème de la Mère de son Fils. Nous entourerons cette solennité, le 8 décembre prochain, d'une pompe particulière. Nous vous y préparerons par des instructions spéciales, parce que ce jour-là aussi aura lieu la clôture du jubilé.

Enfin, notre septième fête est celle de sainte Dévote. Nous n'avons pas besoin d'insister sur cette solennité nationale et religieuse; elle est pour vous l'expression symbolique de la fidélité à Dieu, par le culte rendu à une sainte qui l'a confessé jusqu'au sang; de la fidélité à vos Souverains, dont elle est la protectrice insigne; aussi les étrangers, attirés par les magnificences de la procession du 27 janvier, disent, en saluant la châsse de votre Sainte : « Voilà le palladium des Monégasques. » Nos très chers frères, montrez-vous toujours dignes de cet éloge, et veillez pieusement sur votre trésor.

(1) Le Journal de Monaco du 30 août dernier a publié l'Ordonnance Souveraine du 3, qui détermine les fêtes légales de la Principauté.

(2) Si glorificaveris sabbatum, sustollam te super altitudines terræ et dabo nomen sempiternum quod non peribit. (Isaïe, 56, 58).

Le Mandement est ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — Le Bref Apostolique, en date du 14 juin 1881, est et demeure promulgué dans la Principauté.

ART. 2. — Les fêtes de précepte et d'obligation dans la Principauté, en dehors des dimanches, sont au nombre de sept: Noël, l'Ascension, la Fête-Dieu, l'Immaculée Conception, l'Assomption, la Toussaint et sainte Dévote.

ART. 3. — L'Immaculée Conception sera célébrée, pour la première fois, comme fête d'obligation, le 8 décembre prochain.

Voici la teneur du Bref Apostolique par lequel notre Saint-Père a réglé l'observation des fêtes d'obligation dans la Principauté :

LÉON XIII, Pape.

Pour en perpétuer la mémoire,

Notre Très Cher Fils en Jésus-Christ, Charles III, Prince de Monaco, préoccupé du culte divin dans ses États, du bien spirituel et des intérêts temporels des Fidèles soumis à son autorité, Nous a fait exposer par notre Cher Fils, le Commandeur Octavien Naldini, son Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près Notre Personne et le Saint-Siège Apostolique, que, dans sa Principauté, à la suite des divers régimes qu'elle a subis, les fêtes religieuses ne s'observent plus avec la régularité qui serait désirable, et Nous supplie instamment, d'accord avec l'Autorité Ecclésiastique de la Principauté, d'user de la suprême puissance dont Nous sommes investi dans toute l'Eglise, en la personne du Bienheureux Pierre, pour régler définitivement cette grave affaire. En conséquence, après une mûre délibération, cédant à de si touchantes prières, en vertu de la plénitude de Notre Autorité Apostolique, Nous accordons et prescrivons que, dorénavant, dans la Principauté, on ne tienne et on n'observe comme fêtes d'obligation, outre les Dimanches, que les seules fêtes suivantes, à savoir: les anniversaires de la *Nativité*, de l'*Ascension* et du *Corps de N.-S. Jésus-Christ*, de la *Conception* et de l'*Assomption* de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, de *Tous les Saints* et de *Sainte Dévote* Vierge et Martyre, Patronne de la Principauté; de telle sorte que les fidèles, habitant et séjournant sur le territoire de la Principauté de Monaco, soient strictement obligés, les Dimanches et les jours de fête énumérés ci-dessus, à entendre la messe et à s'abstenir des œuvres serviles. Toutefois, Nous entendons et déclarons ne rien innover, par cet indult et décret, en ce qui touche la sainte liturgie et le rit de l'Eglise. C'est pourquoi Nous mandons à Notre Vénérable Frère, Charles-François-Bonaventure, Evêque d'Hermopolis, *in partibus infidelium*, en sa qualité d'Administrateur Apostolique

de l'Abbaye *Nullius* des SS. Nicolas et Benoît, de promulguer le présent Indult et Décret, et d'avertir les fidèles qu'il y a pour eux précepte divin d'observer inviolablement les fêtes de l'Eglise, de les sanctifier par la réception des Sacrements, l'assiduité aux Offices divins et la pratique des œuvres de piété et de charité chrétienne, afin d'attirer les bénédictions de Dieu, distributeur de tous biens, lequel donnera en leur temps les pluies qui fécondent les germes de la terre et couvrent les arbres de fruits, et assurera à ceux qui gardent ses fêtes une place dans Sa demeure céleste avec l'éternelle félicité. Nous concédons et décrétons ce qui précède, nonobstant toutes Constitutions et Décisions générales et spéciales émanant du Saint-Siège Apostolique ou des Conciles œcuméniques, provinciaux et synodaux, tous Statuts, Coutumes et Privilèges de la Principauté, confirmés même avec serment par l'Autorité Apostolique ou revêtus de quelque autre puissante approbation que ce soit, tous Indults et Lettres Apostoliques, concédés, confirmés et renouvelés d'une manière quelconque, qui seraient contraires à la présente concession; à tous et à chacun desquels, considérant leur teneur comme pleinement et suffisamment exprimée et comme insérée, mot à mot, dans les présentes, Nous dérogeons en faveur de la susdite concession, mais spécialement et expressément pour cette fois seule, leur laissant, d'ailleurs, pour le reste, toute leur valeur, et nonobstant tous autres actes contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 14 juin 1881, l'an IV de Notre Pontificat.

L. † S.

Th. Card. MERTEL.

M^{gr} l'Evêque a quitté, samedi, Monaco pour se rendre à Besançon, où il assistera aux funérailles de M^{gr} l'archevêque Paulinier.

AVIS

Le Maire de la ville de Monaco prévient les habitants qu'en vertu de l'Ordonnance Souveraine du 23 juillet dernier, ayant déclaré d'utilité publique la construction de bâtiments destinés aux écoles des filles et aux salles d'asile, et la cession d'immeubles ou portions d'immeubles compris dans le périmètre tracé en vert sur le plan parcellaire;

Ledit plan rectifié, ainsi que le tableau des terrains et immeubles à acquérir, dressés par MM. les Ingénieurs de la Principauté, ont été déposés à la Mairie et y resteront pendant un délai de dix jours, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance desdits plan et tableau à la Mairie, et

à faire les observations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

Après le délai de dix jours, ces observations seront considérées comme non avenues.

Monaco, le 22 novembre 1884.

Le Maire,
(Signé) C^r F. GASTALDI.

Le Tribunal Supérieur, dans son audience du 10 de ce mois, a condamné pour vols : Séraphin Giora, ouvrier mineur, né à Lombardore, province de Turin (Italie), à six mois d'emprisonnement ; et Simon Gagliardino, ouvrier terrassier, né à Bardi, province de Piacenza (Italie), à treize mois de la même peine.

L'orchestre du Casino vient d'être cruellement éprouvé : M. Maurice Delpech, son sous-chef, a succombé, jeudi soir, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. Delpech faisait, depuis près de vingt ans, partie de l'orchestre à la célébrité duquel il avait contribué comme soliste. Artiste consciencieux et modeste, il n'avait que des camarades et pas de rivaux. Sa mort laisse dans les rangs de notre phalange musicale un vide qui sera difficilement comblé.

Le cabinet de consultation de M. le docteur Collignon, à Monaco, est transféré rue de Védel, ancienne maison Muratore.

La Société Philharmonique se fera entendre, le dimanche 27 de ce mois, à la Cathédrale provisoire, à 9 heures un quart du matin, à l'occasion de sainte Cécile, pendant la messe qui sera célébrée à l'intention de la sainte patronne des musiciens.

Les dilettanti de Monaco ne manqueront pas d'assister à cette cérémonie, où les convie notre vaillante société.

Nous apprenons avec satisfaction qu'un service d'omnibus entre Monte Carlo et Nice est en voie d'organisation sous la direction de MM. Henri Crovetto et Félix Sazia.

Ce service, autorisé par les gouvernements français et monégasque, fonctionnera prochainement. Trois départs simultanés auront lieu de Monaco et de Nice à 6 heures et 11 heures du matin et 4 heures du soir.

Le prix des places d'intérieur est fixé à 1 fr. 25, celui des places d'impériale à 1 fr. Le trajet s'effectuera en 1 heure et demie avec relais à Eza, et arrêts à Beaulieu et Villefranche-sur-Mer.

Les omnibus se chargeront également des messageries. Nous donnerons bientôt à nos lecteurs de plus amples renseignements sur ce service qui sera si avantageux pour la région.

Les ouvriers employés aux travaux d'agrandissement du cimetière ont trouvé un harpon en fer, un double tournois en cuivre de Louis XIV (1642) et un hélix fossile, qui ont été déposés au Musée par M. l'Inspecteur des Travaux publics.

La limite du poids des échantillons circulant par la poste, à l'intérieur de la France, de l'Algérie et de la Principauté, est dorénavant fixé à 350 grammes; le maximum de leurs dimensions en longueur, largeur et hauteur est uniformément fixé à 30 centimètres.

Les correspondances pour le Brésil peuvent être acheminées trois fois par mois (1^{er}, 9 et 24), par la voie Southampton, à compter de ce jour.

Nos lecteurs trouveront dans le tableau-horaire de la marche des trains, à la quatrième page, les heures d'arrivée et de départ des deux trains inter-

nationaux n^{os} 8 et 11, entre l'Angleterre et Menton. Les voyageurs qui auraient l'intention de prendre l'un ou l'autre de ces trains, devront se reporter aux notes qui complètent notre tableau.

Mardi prochain, nous ajouterons à l'horaire les six trains 492, 502, 504, 499, 503 et 505, qui auront lieu entre Monte Carlo et Nice, à partir du 1^{er} décembre.

Un nouveau tarif spécial concernant les places de voitures de luxe vient d'être mis en vigueur sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée.

Les places de coupé ne seront plus considérées comme places de luxe et ne donneront plus lieu, par conséquent, à la perception d'un supplément. Elles seront absolument taxées comme de simples places de 1^{re} classe. Quand un compartiment de coupé sera retenu tout entier, les personnes qui l'occuperont devront payer trois places de premières si elles sont deux, et quatre si elles sont trois. Dans tout autre cas, les places de coupé ou coupé-lit appartiendront aux premiers occupants.

La Photographie américaine, qui est installée depuis la semaine dernière, rue des Princes, reçoit tous les jours une foule de plus en plus nombreuse attirée par l'habileté de l'opérateur et la modicité des prix. Nous nous sommes procuré le prospectus de cet établissement, et voici le tarif :

Photographie instantanée, 1 fr. 25 la douzaine; portraits timbres-poste, 12 fr. le cent; portraits Victoria instantanés, 2 fr. les quatre.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Cannes. — Le 18 novembre, par le train de 5 heures du soir, sont arrivés à Cannes sept marabouts prédicateurs de la guerre sainte. Reçus à la gare par deux gendarmes et un agent de police, ils ont été conduits à la caserne de gendarmerie, où ils ont passé la nuit, pour être, le lendemain, menés à l'île Sainte-Marguerite, où 167 arabes sont déjà internés.

Nice. — Nous lisons dans le *Phare du Littoral* de dimanche dernier :

« Nous démentons avec plaisir la nouvelle qui a circulé hier dans notre ville, de la mort de M^r Jean-Pierre Sola, ancien évêque de Nice.

« A la villa Sorgentino, route de Gènes, où nous nous sommes rendu, nous avons appris que le vénérable prélat, âgé de 91 ans, était, depuis le 25 octobre dernier, atteint d'une maladie aiguë qui avait mis sa vie en danger, mais qu'il allait beaucoup mieux depuis quelques jours, et qu'on espérait un prompt rétablissement. »

— COURSES DE 1882.

Premier jour — Lundi 16 janvier

PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL (course de haies). — Distance : 2,500 mètres. Fr. 5,000

GRAND PRIX DE MONACO (steeple-chase, handicap). — Distance : 4,200 mètres. Fr. 20,000

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, à réclamer). — Distance : 3,200 mètres. Fr. 4,000

PRIX DE VILLEFRANCHE (course de haies, à réclamer). — Distance : 2,500 mètres. Fr. 2,500

Deuxième jour — Jeudi 19 janvier

PRIX DE MONTE CARLO (course de haies, handicap). — Distance : 2,800 mètres. Fr. 7,500

PRIX DU CHEMIN DE FER (course de haies, à réclamer). — Distance : 2,500 mètres. Fr. 3,000

PRIX DU CERCLE MASSÉNA (steeple-chase, handicap). — Distance : 3,000 mètres. Fr. 4,000

PRIX DE BEAULIEU (steeple-chase, à réclamer). — Distance : 3,000 mètres. Fr. 2,500

Troisième journée — Dimanche 22 janvier

PRIX DU VAR (course de haies, à réclamer). — Distance : 2,500 mètres. Fr. 3,000

PRIX DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO (course de haies, handicap libre). — Distance : 2,500 mètres. Fr. 2,000

GRAND PRIX DE NICE (steeple-chase, handicap libre). — Distance : 4,200 mètres. Fr. 10,000

PRIX D'EZE (steeple-chase ou course de haies, à réclamer). — Distance : 3,000 mètres ou 2,500 mètres. Fr. 2,500

Les engagements pour le Grand Prix de Monaco et le Prix de Monte Carlo seront clos le mardi 6 décembre,

à midi.

— Comme nous l'avons annoncé, les Régates ont été fixées aux 15, 16 et 17 mars. Nous avons reçu le programme de ces courses nautiques :

Les courses A LA VOILE auront lieu le mercredi 15 mars; elles seront au nombre de 10.

Grand prix de Nice, pour yachts au-dessus de 30 tonneaux, 27,000 francs de prix; Yacht-Club, pour yachts de 15 à 30 tonneaux, 6,625 fr.; Baie des Anges, yachts de 5 à 15 tonneaux, 3,750 fr.; Alpes-Maritimes, yachts de 2 à 5 tonneaux, 1,875 fr.; Littoral, yachts au-dessus de 2 tonneaux; courses de Sharpies, 900 fr.; courses de canoës pour gentlemen, 750 fr.; chaloupes de guerre, 1,050 fr.; embarcations au bornage, 300 fr.; embarcations de pêche, 300 fr.

Le deuxième jour, jeudi 16 mars, on courra le prix de Monaco, à la voile, pour yachts de toutes dimensions, de Nice à Monaco et retour, 11,250 fr. de prix.

Viennent ensuite les courses à la vapeur, divisées en deux séries, avec 14,125 fr. de prix; puis les régates miniatures.

Le lendemain, dernier jour des régates, est consacré aux courses à l'aviron.

Prix du Cercle de la Méditerranée, 4 rameurs de pointe, 4,600 fr.; prix du Paillon, 2 rameurs de pointe, 2,600 fr.; Chemin de fer, 1 rameur de couple, 1,400 fr.; Steam-Lauches, canots à vapeur non montés, 1,100 fr.; Marine de guerre, 2,700 fr.; yoles de yachts, 300 fr.; embarcations de commerce, 175 fr.; embarcations de pêche, 350 fr.; Podoscaphes, 175 fr.; canots montés par des mousses, 175 francs.

Toutes ces diverses courses réunies forment un total de prix atteignant 81,770 fr., sans compter les médailles et l'imprévu.

Comme complément, il y aura, le mercredi, bataille de fleurs sur la promenade des Anglais, et jeudi soir, fête vénitienne dans la baie des Anges.

Les Régates sont sous le patronage du Cercle de la Méditerranée et du Yacht-Club de France, avec le concours de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée.

— Vendredi a été appelée, devant le tribunal correctionnel, l'affaire du fameux Roussel, qui essaya, au moyen d'une fausse lettre, d'escroquer une parure de 6,000 francs à M. Mercier, bijoutier; qui fit une résistance extraordinaire; qui refusa de se laisser photographier; qui s'évada de la prison du Sénat et qui enfin ne fut repris qu'à Monaco, grâce à l'habileté de la police monégasque.

Ce personnage, qui a si longtemps réussi à déjouer les recherches de la police sur son identité et dont l'existence pourrait faire le sujet d'un grand roman judiciaire, se nomme Alexandre Thiéry.

S'il a essayé jusqu'à ce jour de cacher soigneusement son nom véritable, c'est qu'il est en rupture de ban et que ses antécédents ne plaident guère en sa faveur.

Il a pris part à la Commune et a déjà subi six années de réclusion.

Voici les faits reprochés aux deux prévenus :

Au mois de juin dernier, Eugénie Lantin se présenta chez M. Mercier, bijoutier, avec une lettre qu'elle prétendait tenir de M. le préfet et dans laquelle celui-ci priait M. Mercier de remettre à cette dame une parure de 6,000 francs.

Le bijoutier, flairant une escroquerie, refusa de livrer la parure et se rendit à la préfecture pour demander des renseignements. Bien lui en prit, car la lettre fut reconnue fausse.

Le lendemain soir, Eugénie Lantin fut arrêtée à la Brasserie Centrale, et son arrestation amena celle de Thiéry.

Les prévenus se seraient, en outre, approprié divers bijoux appartenant à la propriétaire de la maison qu'ils habitaient.

L'affaire, renvoyée au lendemain samedi, s'est terminée par une condamnation à treize mois de prison que Thiéry a entendu prononcer contre lui, malgré une verbeuse défense qu'il a présentée lui-même.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Une pièce nouvelle de M. Sardou au Vaudeville et en même temps un grand succès de plus à l'actif d'un écrivain dramatique qui n'en est plus à compter ses lauriers, voilà le fait-Paris dominant en ce moment. La pièce s'appelle *Odette* et soulève une thèse dont nos législateurs auront à s'occuper avant peu : le nom du mari gardé par la femme séparée de lui et qu'elle traîne dans toutes les hontes et toutes les turpitudes de son existence de déclassée. Les deuxième, troisième et quatrième actes se passent à Nice, et M. Borriglione, le nouveau et très fêté légionnaire de la croix d'honneur, qui assistait à la première représen-

VARIÉTÉS

Les ancêtres du téléphone

tation, a pu se croire transporté dans la ville sur laquelle il règne, tant la direction du Vaudeville a mis d'exactitude dans la reproduction devant la rampe des villas et du panorama méditerranéen de la cité aux violettes. M^{lles} Pierson et Legaut, MM. Dupuis et Dieudonné se sont partagé les applaudissements et les rappels de cette belle soirée théâtrale, où le talent de M. Sardou s'est accusé, avec une vigueur nouvelle et une puissance d'émotion bien remarquable, sous la même plume à laquelle on doit les gâtés intarissables de *Divorçons*.

Nombre d'académiciens assistaient à la première représentation de la pièce de leur collègue, et, parmi eux, M. J.-B. Dumas, très félicité de la démarche qu'il avait faite dans la journée même auprès de l'Académie de médecine pour qu'un comité fût formé, à l'effet d'offrir à M. Pasteur une médaille commémorative de ses travaux.

Paris vient de perdre toute une famille princière qui l'avait adopté pour séjour depuis trois ans; le comte et la comtesse d'Eu et leurs trois enfants sont repartis pour le Brésil.

La comtesse d'Eu est princesse héritière du trône impérial. Arrivée en France dans un état de santé très chancelant, à la suite de la naissance de son second fils, Louis-Philippe, elle en repart plus belle et plus florissante que jamais, et mère d'un troisième fils de la meilleure venue et que, dans l'intimité de la famille, on appelle le « petit Parisien ». Vous savez que le comte d'Eu est fils du duc de Nemours, et commande en chef l'armée brésilienne. Le duc de Nemours, à l'occasion du départ de ses enfants, a donné, dans son magnifique hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne, un dîner dont la princesse Blanche d'Orléans a fait les honneurs avec son affabilité habituelle. Par suite de la perte encore récente du prince de Saxe-Cobourg-Gotha, beau-frère du duc, ce dîner n'a pas été suivi de réception, et c'est à la gare d'Orléans, au moment de monter dans le train se dirigeant sur l'Espagne, que le comte et la comtesse d'Eu ont reçu les hommages de la colonie brésilienne, réunie là au grand complet.

A défaut de princes, Paris a eu la visite du lord-maire de Londres, venu incognito pour accompagner un de ses proches qui se rend dans le Midi. Le lord-maire vaut, d'ailleurs, tant qu'il est en fonction, les plus grands seigneurs. Aux cérémonies officielles, il a le pas sur toute la cour et marche après la reine. Il porte alors une robe de velours cramoisi doublée d'hermine, avec l'antique épée qui vient de la reine Elisabeth, dont le fourreau est entièrement recouvert de perles fines et qui est estimé 3,000 livres sterling.

En temps ordinaire, le lord-maire porte à son cou, comme insigne de sa charge, une double chaîne d'or. Dans toutes les solennités où sa présence est requise, on porte devant lui l'épée et la masse d'armes, soit en or, soit en argent. S'il est à pied, un page soutient la queue de sa longue robe; s'il va en voiture, c'est dans un carrosse de gala, relevé d'or en bosse, orné de peintures emblématiques et trainé par quatre chevaux splendidement caparaonnés. Sa maison se compose d'un chapelain, d'un archiviste, d'un porte-épée, d'un chasseur, de plusieurs écuyers tranchants, d'huissiers de la Chambre et d'une suite assez nombreuse d'officiers de divers emplois et grades. Au temps jadis, il avait, comme les souverains, son poète-lauréat et son bouffon, qui l'accompagnaient dans les grandes cérémonies. Mais, dans ce siècle de houille et de minerai, Clément Marot et Triboulet feraient une singulière figure.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu cette semaine sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Pavet de Courteille. Le prix Louis Fould, de la valeur de 20,000 francs, n'a pu être décerné, aucun concurrent n'ayant rempli toutes les conditions du programme; mais, conformément aux intentions du donateur, l'Académie a accordé diverses récompenses sur le montant des intérêts du prix pendant trois ans. Les autres prix dont l'Académie dispose ont été distribués suivant le but poursuivi à leur fondation.

M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie, a donné ensuite lecture de la très intéressante notice qu'il a consacrée à la vie et aux travaux de M. de Saulcy, puis M. Edmond Le Blant a terminé la séance par l'histoire d'un soldat goth et d'une jeune fille d'Edesse, histoire byzantine écrite pour inspirer l'horreur du parjure et pour en montrer le péril, tirée de la *Vie des Saints*, de Métaphraste, et dont le sermon d'Au-thon a reproduit les points principaux.

Le monde académique est fort occupé en ce moment par les élections qui auront lieu à l'Académie française, le 8 décembre, pour pourvoir à la succession de MM. Duvergier de Hauranne, Littré et Dufaure. Selon les biens informés, M. Charles de Mazade succédera à M. Duvergier, M. Manuel ou M. de Bornier à M. Littré, et M^{lre} Perraud, l'ancien oratorien, évêque d'Autun, à M. Dufaure.

Le succès de l'exposition d'électricité est affirmé par un bénéfice de 400,000 francs. Ce bénéfice va être employé à l'établissement d'un laboratoire de recherches électriques qui, sous certaines conditions, sera mis à la disposition du public.

Qu'on dise, après ce résultat magnifique, que nous ne sommes pas dans un siècle de lumières!...

L'invention du téléphone est, sans contredit, la plus surprenante merveille de notre temps, à tel point que la nouvelle en fut accueillie par une incrédulité presque générale. La science fut obligée de dire au public: *Vide, Thomas... noli esse incredulus*, et le public fut obligé de croire.

Voilà une découverte qui, pour le coup, faisait la nique au proverbe: « Rien de nouveau sous le soleil. »

Hélas! il paraît que l'humiliant proverbe reste désespérément vrai.

La découverte du téléphone remonte à plus de deux cents ans.

« En 1667, dit un chroniqueur, un certain Robert Hooke, qui n'a pas fait très grande figure dans la science de son temps, avait déjà l'idée fort nette du téléphone et d'un moyen de le réaliser qui fut en effet employé un siècle et demi plus tard.

« On n'a pas encore examiné, disait-il, à fond jusqu'où pouvaient atteindre les moyens acoustiques, ni comment on pourrait impressionner l'ouïe par l'intermédiaire d'autres milieux que l'air, et je puis affirmer qu'en employant un fil tendu, j'ai pu transmettre le son à une grande distance et avec une vitesse sinon aussi rapide que celle de la lumière, du moins incomparablement plus grande que celle du son dans l'air. Cette transmission peut être effectuée non seulement avec le fil tendu en ligne droite, mais encore quand ce fil présente plusieurs coudes. »

Nous n'en savons pas davantage, malheureusement, sur l'appareil de Hooke.

Mais un système bien plus mystérieux et bien plus curieux encore a eu l'approbation de l'Académie des sciences à Paris à la fin du siècle dernier.

« Ce système a été imaginé par dom Gantey, qui avait fait en 1782 des expériences sur la propagation du son dans les tuyaux métalliques de la pompe à feu de Chaillot, et qui croyait pouvoir transmettre le son à 150 lieues en cinquante minutes, avec un conducteur formé de 300 tuyaux longs de 1,000 toises.

« L'année suivante, en 1783, dom Gantey fit paraître un prospectus imprimé à Philadelphie, dans lequel on voit qu'il avait proposé à l'Académie des sciences deux moyens absolument nouveaux « pour faire parvenir une dépêche avec la plus grande célérité. »

« Ces deux découvertes furent soumises à l'examen de l'Académie des sciences, et MM. de Condorcet et de Milly, commissaires nommés pour les examiner, insérèrent dans leur rapport, daté du 13 juin, sur la première découverte: que le moyen présenté leur avait paru praticable, ingénieux et nouveau; « qu'il n'avait aucune analogie avec les moyens connus, et qu'on « pouvait donner, par ce moyen, un signal à trente « lieues, en quelques secondes, sans stations intermédiaires; que l'appareil ne serait ni cher, ni incommode; qu'ils avaient mis au bas du *Mémoire* de « dom Gantey les raisons de leur opinion sur la « possibilité de ce moyen, dont l'auteur voulait garder le secret. »

L'argent manquait à dom Gantey pour la seconde expérience. Il ouvrit une souscription, qui ne fut pas couverte le moins du monde: pas de souscripteurs, pas d'expérience. L'Académie ne put donc faire son rapport sur le deuxième moyen.

Quel était le principe du téléphone de dom Gantey?

« C'est un secret religieusement gardé, comme l'avait demandé l'inventeur, dans un paquet cacheté qui doit toujours exister aux archives de l'Académie des sciences de Paris. Mais aujourd'hui qu'il ne peut y avoir là d'autre intérêt qu'un intérêt historique, ne pourrait-on donner le vol à ce secret enfoui depuis un

siècle? Si dom Gantey revenait en ce monde, il serait certainement le premier à le demander, car de toutes façons sa mémoire ne peut qu'y gagner en honneur. Si l'Académie se croit liée, même aujourd'hui, par une préoccupation de légalité stricte, elle parviendrait sans doute à retrouver les héritiers de dom Gantey, qui s'empresseraient de l'autoriser à ouvrir le mystérieux papier. »

Que de découvertes se sont perdues par suite de ce funeste esprit, qui régna pendant tout le moyen âge, et qui s'est continué, quoique affaibli, jusqu'à nous! L'inventeur entourait sa découverte de précautions d'avare; il la gardait avec un soin jaloux.

Après dom Gantey, plusieurs savants et inventeurs s'occupèrent, avec un succès relatif, de la transmission des sons à grande distance. Citons Wheaton, Page, de la Rive, Léon Scott, Reiss, Elisabeth Gray, Bourseul.

On voit que les « ancêtres du téléphone » forment une nombreuse et glorieuse famille.

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 13 au 20 Novembre 1881.

CANNES.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	sable.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Seve,	id.
ID.	b. Tante, id., c. Giraud,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID.	b. Ange-Gardien, id., c. Musso,	id.
ID.	b. Charles, id., c. Allegre,	id.
ID.	b. Fortune, id., c. Moutte,	id.
ID.	b. Assomption, id., c. Missude,	id.
LIVOURNE.	b. Nuovo San Giuseppe, ital., c. Pira,	charbon.
CANNES.	b. Marie, fr., c. Giraud,	sable.
ID.	b. St-Jean, id., c. Bessi,	id.
ID.	b. Jeune-Eloïse, id., c. Aune,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID.	b. Charles, id., c. Allegre,	id.
ID.	b. Eclairneur, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Cantoné,	id.
ID.	b. Fortune, id., c. Moutte,	id.
ST-RAPHAEL.	b. Thérésine, id., c. Bluat,	id.
CANNES.	b. Six-Sœurs, id., c. Seve,	id.
ID.	b. Charles, id., c. Allegre,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
MENTON.	b. Louise-Thérèse, id., c. Bartoli,	sur lest.
MARSEILLE.	b. Trois-Sœurs, id., c. Décugis,	briques.

Départs du 13 au 20 Novembre 1881.

CANNES.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	sur lest.
ID.	b. Six-Sœurs, id., c. Seve,	id.
ID.	b. Tante, id., c. Giraud,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID.	b. Ange-Gardien, id., c. Musso,	id.
ID.	b. Charles, id., c. Allegre,	id.
ID.	b. Fortune, id., c. Moutte,	id.
ID.	b. Assomption, id., c. Missude,	id.
NICE.	b. Nuovo San Giuseppe, ital., c. Pira,	charbon.
CANNES.	b. Marie, fr., c. Giraud,	sur lest.
ID.	b. St-Jean, id., c. Bessi,	id.
ID.	b. Jeune-Eloïse, id., c. Aune,	id.
ID.	b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero,	id.
ID.	b. Charles, id., c. Allegre,	id.
ID.	b. Eclairneur, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. Virginie, id., c. Isoard,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Cantoné,	id.
ID.	b. Fortune, id., c. Moutte,	id.
ST-RAPHAEL.	b. Thérésine, id., c. Bluat,	id.
CANNES.	b. Six-Sœurs, id., c. Seve,	id.
ID.	b. Charles, id., c. Allegre,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ST-RAPHAEL.	b. Louise-Thérèse, id., c. Bartoli,	id.

LEÇONS DE PIANO

Madame A. JOUSSE, professeur, de Paris, élève de THALBERG. Villa Lodi, rue des Moneghetti. Condamine.

HOTEL ET RESTAURANT BEAUSITE

Boulevard de la Condamine. — Table d'Hôte et Pension.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1881

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir			
	13	770.7	770.2	769.7	770.3	769.7	13.4	15.9	15.3	13.7			
14	68.4	67.5	67.6	67.8	67.8	13. »	16. »	14.9	13.1	13.7	82	calme, S S O	voilé, couvert
15	68.8	68.2	68.4	68.6	68.9	14. »	16.2	14.6	13.6	13.5	69	S S O, S O	beau
16	70.1	69.4	69. »	69. »	68.9	14. »	16.1	14.8	13.4	13.3	76	S O modéré	beau, qq. peu voilé
17	66.2	64.6	62.4	61.4	61.7	12.4	14.6	15.3	14.3	14.9	65	S O, S O modéré	très beau
18	62.2	62.6	63.7	65.6	66.8	14. »	16.8	15.7	14. »	13.9	64	calme	id.
19	71.1	71.5	71.5	72.4	72.6	14. »	16.3	14.6	13. »	12.6	68	E faible	id.

DATES	13	14	15	16	17	18	19
Températures extrêmes	Maxima	16.8	18.1	17.2	18.1	16. »	18.7
	Minima	9.3	9. »	10. »	10. »	9.2	10. »

Pluie tombée: 0^{mm}

FABRIQUE DE MEUBLES EN TOUS GENRES

SPÉCIALITÉ DE MALLES — ARTICLES DE VOYAGE
Quincaillerie

MANNA GIOVENALE

TAPISSIER

MONACO. Rue des Princes (Condamine). MONACO

F. PETER LE MONNIER

CHIRURGIEN-DENTISTE

rue Antoinette, maison Lang, à la Condamine

Visible tous les samedis.

VILLA RAVEL

MAISON MEUBLÉE

APPARTEMENTS COMPLETS — CHAMBRES SÉPARÉES

Family house. English spoken

AUX BAS-MOULINS — MONTE CARLO

A VENDRE OU A LOUER

MEUBLÉE

LA VILLA DES ENFANTS

Aux Bas-Moulins, Monaco

S'adresser à la villa Ravel, ou au bureau du journal

Ouvert toute l'année

HOTEL DE RUSSIE--MONTE CARLO

MÊME MAISON

RESTAURANT DES FRÈRES PROVENÇAUX

Salons et Cabinets particuliers. Grande Salle pour Noces

Fournitures pour la ville

VINS FINS, LIQUEURS, BIÈRES, ETC. ETC.

PRIX MODÉRÉS OMNIBUS A LA GARE

G. VOIRON.

PHARMACIE ANGLO-FRANÇAISE

MONACO-CONDAMINE

SIROP ET PATE PECTORALE DE KAROUBA

de

P.-A. MURATORE, Pharmacien-Chimiste

Ces deux excellentes préparations se recommandent par leur efficacité certaine dans la toux, rhumes, catarrhes, bronchites, etc., etc.

Prix du flacon : 2 fr. ; la boîte : 1 fr. 25.

Dépôt :
A Paris, Fabre, 15, rue de la Verrerie.
A Marseille, Pharmacie Centrale.
A Nice, Rostagni, Pharmacien-Droguiste.

A VENDRE

à St-Laurent du Var

VILLA MEUBLÉE

S'adresser à M^e VALENTIN, notaire à Monaco

A LOUER UN APPARTEMENT NON MEUBLÉ

composé de huit pièces et une cour, situé sur la place des Moulins. — S'adresser au Bureau de Tabac.

MAISON A LOUER

EN TOTALITÉ

Avenue Florestine, au coin de la rue Caroline

CONDAMINE — MONACO

MONACO

A VENDRE

pour cause de maladie

le fonds de commerce de l'HOTEL DES COLONIES

à Monte Carlo

S'adresser à M^e LEYDET, notaire à Monaco

A LOUER

VILLA CARMEN

à MONTE CARLO, près du Grand Hôtel Victoria

Position exceptionnelle sur la Colline, en face du Casino

JARDIN ENTOURANT LA MAISON

CHAMBRES ET APPARTEMENTS POUR FAMILLES

Meublés et non meublés

S'adresser au propriétaire M. DE MONNERON, à la Villa Carmen — Monte Carlo

Horaire de la marche des trains du 27 Octobre 1881. — Service d'Hiver

Ligne de PARIS à MARSEILLE, à MONACO, à MONTE CARLO et à GÈNES

Dist. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS		1		3		11		5		9		
	1 ^e cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.			Rapide. 1 ^{re} cl.	Expres. 1 ^{re} cl.	intern. 1 ^{re} cl.	Rapide 1 ^{re} cl.	Expres. 1 ^{re} cl.	Expres. 1 ^{re} cl.	Expres. 1 ^{re} cl.				
1103	135 70	101 80	74 65	Paris.....	dép.											
					arr.											
240	29 55	22 15	16 25	Marseille.....	dép.	497	495	471	475	477	531	481	11	483	485	487
					arr.	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
173	21 30	16 »	11 70	Toulon.....	dép.											
47	5 75	4 30	3 15	Cannes.....	dép.											
16	1 95	1 45	1 10	Nice.....	dép.											
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-s-Mer	dép.											
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu.....	dép.											
7	» 85	» 65	» 45	Eze.....	dép.											
				Monaco.....	arr.											
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo.....	dép.											
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebrune	dép.											
10	1 20	» 90	» 65	Menton.....	arr.											
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille. h. de Paris	arr.											
173	19 15	13 55	9 65	Gènes (*) heure de Rome	arr.											

Ligne de GÈNES à MONTE CARLO, à MONACO, à MARSEILLE et à PARIS

Dist. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS		10		46		8		12		2		
	1 ^e cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.			Rapide. 1 ^{re} cl.	Direct. 1.2.3	intern. 1 ^{re} cl.	Expres. 1 ^{re} cl.	Rapide 1 ^{re} cl.	Expres. 1 ^{re} cl.					
173	19 45	13 55	9 65	Gènes (*) heure de Rome	dép.	478	480	484	10	500	486	488	8	490	12	494
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille. h. de Paris	dép.	1.2.3	1.2.3	1.2.3	Expres. 1 ^{re} cl.	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
10	1 20	» 90	» 65	Menton.....	dép.											
5	» 70	» 55	» 35	Cabbé-Roquebrune	arr.											
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo.....	dép.											
				Monaco.....	arr.											
7	» 85	» 65	» 45	Eze.....	dép.											
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu.....	dép.											
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-s-Mer	dép.											
16	1 95	1 45	1 10	Nice.....	dép.											
47	5 75	4 30	3 15	Cannes.....	dép.											
173	21 30	16 »	11 70	Toulon.....	dép.											
					arr.											
240	29 55	22 15	16 25	Marseille.....	dép.											
1103	135 70	101 80	74 65	Paris.....	arr.											

N.B. — Le train 11, qui met le littoral en communication directe avec l'Angleterre, ne prend que les voyageurs partant de Paris et se rendant directement à Toulon ou dans les gares d'arrêt situées au-delà.
N.B. — Le train 5 ne prend que les voyageurs ayant à effectuer, sur le réseau P. L. M., un parcours d'au moins 600 kilom.
(*) L'heure de Rome avancée de 47 minutes sur celle de Paris.

N.B. — Le train 8, correspondant avec l'Angleterre, et le train 10, ne prennent que les voyageurs ayant à effectuer, sur le réseau P. L. M., un parcours d'au moins 600 kilom. Ils prennent, néanmoins, les voyageurs pour Lyon.
(*) L'heure de Rome avancée de 47 minutes sur celle de Paris.